



Ville de
CLISSON

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES FORAINS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. IDENTIFICATION

Commune de Clisson
3 Grande rue de la Trinité
B.P. 19117
44191 CLISSON Cedex
Tél – 02.40.80.17.86
Fax – 02.40.80.17.66
mail – ccesbron@mairie-clisson.fr

Personne à contacter : Claude Cesbron

2. OBJET DE LA CONSULTATION

- Exploitation et animation des marchés communaux

3. NATURE DES PRESTATIONS

Le délégataire sera chargé de :

- Exploiter les deux marchés hebdomadaires.
- Respecter le règlement intérieur des marchés arrêté par le Maire.
- Attribuer les places aux abonnés et aux passagers.
- Encaisser les droits de place, conformément aux tarifs fixés par délibération du Conseil municipal.
- Rechercher de nouveaux commerçants.
- Organiser des animations commerciales, dans le cadre des marchés.
- Animer, avec les élus, les travaux de la commission « Foires et Marchés ».
- Rendre compte, annuellement, de son activité et de son bilan financier d'exploitation des marchés communaux.
- Assurer, le cas échéant, le recrutement des participants aux différentes manifestations s'inscrivant dans la délégation.

*Le courrier est à adresser à **Monsieur le Maire.***

Hôtel de Ville, Grande rue de la Trinité - B.P. 9117 - 44191 Clisson Cedex
Téléphone (standard) : 02.40.80.17.80 – Télécopie : 02.40.80.17.66
Courriel : contact@mairie-clisson.fr

4. PROCEDURE

Type de procédure :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

5. EXECUTION ET GESTION

5.1. Lieu d'exécution des prestations

Commune de Clisson - 44190

5.2. Mode de gestion actuel du service

Gestion déléguée depuis le 1^{er} septembre 2004 pour 3 ans.

Renouvellement de la délégation de service public à compter du 1^{er} septembre 2007.

6. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

6.1. Durée indicative du contrat : *QUATRE ANS*,
à compter de son entrée en vigueur prévue le 1^{er} septembre 2007

6.2. Modalités de rémunération : *PERCEPTION DES DROITS DE PLACE.*

7. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

- Une lettre de candidature (imprimé DC 4).
- Une déclaration sur l'honneur (ou imprimé DC 5).
- Une lettre de candidature signée, comportant les motivations du candidat.
- Des renseignements permettant d'établir l'aptitude du candidat à assurer l'exploitation des marchés hebdomadaires.
- La documentation de présentation du candidat : nom, forme, raison sociale et copie intégrale des statuts, composition des organes de direction, moyens humains et matériels, bilan et compte des résultats des trois derniers exercices.
- Des références relatives à la gestion des marchés ou d'activités similaires (documents récapitulant notamment les effectifs d'abonnés et de non-abonnés de chaque marché ou activité similaire gérés).
- Tous documents et informations utiles liées à l'appréciation des capacités professionnelles et financières du candidat ainsi que son aptitude à assurer la continuité du service
- Les certificats et attestations relatives aux obligations fiscales et sociales (ou imprimé DC7)
- Attestations d'assurances en cours de validité.

8. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidatures se fera sur examen des pièces justificatives produites par les candidats :

- ↳ Dossier de candidature conforme aux modalités déterminées par la Ville, en garantissant l'égalité des candidats
- ↳ Sérieux du candidat
- ↳ Garanties professionnelles et financières du candidat
- ↳ Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, prévues à l'article L. 323-1 du Code du Travail
- ↳ Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, eu égard à l'objet du service délégué.

9. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être formulées en langue française et en euros.

Les dossiers seront remis sous double enveloppe :

- ↳ l'enveloppe extérieure portant la mention « **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX – NE PAS OUVRIR** ».
- ↳ l'enveloppe intérieure portant la mention « NOM DU CANDIDAT – CONSULTATION POUR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX ». A n'ouvrir qu'en commission.

Nota : Les soumissions par télécopie et voie électronique ne sont pas admises.

10. ADRESSE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées par voie postale, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou déposées contre récépissé à :

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
3 Grande rue de la Trinité
B.P. 19117
44191 CLISSON Cedex**

11. DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées **avant le vendredi 27 avril 2007 à 12 h**. Les candidats devront s'assurer du respect de la date limite de remise des candidatures, quel que soit le mode d'acheminement de leur candidature.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à :

Claude Cesbron – Directeur du Secteur «Animation Vie de la Cité», Tel : 02.40.80.17.86
e-mail : ccesbron@mairie-clisson.fr.

13. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : VENDREDI 23 MARS 2007